

ECHIQUIER MONTOIS

Maison des Associations Joëlle VINCENS

39 Rue Martin Luther King

40000 Mont de Marsan

22^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.

Dans ces Règles, les termes “joueur” et “il” doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

<u>Article 1 Organisation.....</u>	<u>2</u>
<u>Article 2 Règles.....</u>	<u>2</u>
<u>Article 3 Tournoi.....</u>	<u>2</u>
<u>Article 4 Participants.....</u>	<u>3</u>
<u>Article 5 Prix.....</u>	<u>4</u>
<u>Article 6 Divers.....</u>	<u>4</u>

22^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

Article 1 Organisation

L'Échiquier Montois organise le 22^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan du

**Vendredi 26 décembre 2025
au Mardi 30 décembre 2025
Auberge Landaise
328, Rue de l'Auberge Landaise
40000 MONT de MARSAN**

Il est homologué sous le numéro **68410**.

L'arbitrage est assuré par M. Alain LUCAZEAU (Arbitre Elite 1),
et son adjoint M. Loïc GONZALEZ (Arbitre Open 2).

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits **30 minutes** après le début des rondes.

2.2 Nulle par accord mutuel

Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent proposer de **nulle qu'après le 30^e coup**.

2.3 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeu.

Les appareils électroniques, en particulier ceux capables de suggérer des coups d'échecs sont indésirables dans la salle de jeu (notamment : téléphones, montres connectées ou pas)

L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

° Ils sont tolérés s'ils sont complètement éteints rangés dans un sac et ne sont pas directement accessibles pendant la partie. Ils ne sont pas autorisés sur la table de jeu, même si la batterie est retirée. Ils peuvent également être rangés à un endroit désigné par l'arbitre.

Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière

Les spectateurs peuvent apporter un tel appareil dans la salle de jeu mais ne peuvent pas le sortir tant que des parties sont en cours sous peine d'exclusion de la salle de jeu.

L'arbitre peut autoriser l'utilisation d'un tel appareil en cas de force majeure ou pour raison médicale.

Article 3 Tournoi

3.1 Appariements

Les appariements se font au **système de Haley** en 9 rondes, et sont effectués à partir du logiciel Papi, dernière version homologuée par la FFE.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant pointé et réglé leurs droits.

Pour les rondes 3-5-7-9, **les appariements seront mis en lignes entre 21h30 et 22h, et seront officiels.**

22^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

3.2 Le « BYE »

Tout joueur, non titré, pourra prendre un "BYE" pendant le tournoi, durant l'une des six (6) premières rondes, c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0.5 point).

Il devra absolument prévenir l'arbitre du tournoi au pointage ou AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à un "BYE" maximum pendant le tournoi, avec l'impossibilité de le faire dans les trois (3) dernières rondes.

3.3 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 1h30 pour l'ensemble de la partie avec un rajout de temps de 30 secondes par coup dès le premier coup.

3.4 Horaires

Pointage..... vendredi 26 décembre 2025de 09h00 à 10h30

Ronde 1 vendredi 26 décembre 2025à 11h00

Ronde 2 vendredi 26 décembre 2025à 16h00

Ronde 3 samedi 27 décembre 2025.....à 09h30

Ronde 4 samedi 27 décembre 2025.....à 15h00

Ronde 5 dimanche 28 décembre 2025à 09h30

Ronde 6 dimanche 28 décembre 2025à 15h00

Ronde 7 lundi 29 décembre 2025.....à 09h30

Ronde 8 lundi 29 décembre 2025.....à 15h00

Ronde 9 mardi 30 décembre 2025.....à 09h30

Remise des prix

et cérémonie de clôture..... mardi 30 décembre 2025.....à 15h00*

* ou 40 minutes après la fin de la dernière partie

3.5 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants :

Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 4 Participants

4.1. Droits d'inscriptions

Gratuité

L'inscription est gratuite pour les Grands Maîtres, Maîtres Internationaux et Grands Maîtres ICCF (par correspondance) licenciés A à la FFE et les membres de l'équipe de France Jeunes, sous réserve qu'ils aient confirmé leur venue auprès de l'organisateur **avant le 5 décembre 2025**.

Tarifs d'inscription :

Seniors et vétérans :	55 €
Jeunes - de 20 ans & féminines:	28 €

A partir du 20 décembre 2025 :

Seniors et vétérans :	60 €
Jeunes - de 20 ans & féminines:	30 €

22^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

4.2 Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Les joueurs s'engagent à respecter :

- la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A.,
- le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E,
- le Code sportif édicté par l'A.F.S.V.F.P. (Agence Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play),
- la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français),
- la liste des interdictions de l'A.M.A. (Agence Mondiale Antidopage)

Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait l'expulsion

- De l'espace de jeu pour une première remontrance
- De la manifestation en cas de récidive.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi, salle d'analyse et toilettes).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.
- Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.
- Ils autorisent l'organisateur à diffuser ces photos et images.
- Sortir de l'aire de jeu est soumis à autorisation de l'arbitre.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement.

Article 5 Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents lors de la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix officielle sera affichée **avant la ronde 5**.

Article 6 Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'Echiquier Montois ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'Echiquier Montois ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ce qui peut arriver aux affaires et aux voitures des joueurs dans l'enceinte et sur le parking de l'Auberge Landaise.

En cas de dégradation des locaux de l'Auberge Landaise par les joueurs, les fautifs pourront être tenus pour responsables.

L'organisateur
Bernard DUBERTRAND

l'arbitre
Alain LUCAZEAU

